

Piscine intercommunale Archipel : réouverture le samedi 26 juin 2021 !



La piscine intercommunale Archipel, fermée en raison des mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, réouvre ses portes au public le samedi 26 juin.

« Cependant, et afin de poursuivre la lutte contre la propagation du virus et d'accompagner les gestes barrières obligatoires par des mesures protégeant l'usager et le personnel, cette réouverture sera toujours adaptée », précise Guy Billoudet, Président de la Communauté de communes Bresse et Saône.

Une capacité d'accueil et des horaires revus

L'ensemble du personnel de la piscine intercommunale Archipel est ravie de retrouver ses habitués et l'ensemble des usagers qui attendent la réouverture de la structure de loisirs depuis de nombreux mois. Dans un premier temps, **la capacité d'accueil se verra limitée**, afin de permettre le respect des règles de distanciation sociale et une gestion des flux sécurisée (une surveillance sera effectuée afin de limiter au maximum une trop grande proximité entre les usagers).

Les horaires d'ouverture seront adaptés, afin de permettre l'entretien et la désinfection régulière obligatoire des différents lieux d'accueil. **Deux créneaux seront ainsi proposés : de 10h à 13h (bassins intérieurs et extérieurs et Splashpad) et de 14h à 19h (bassin extérieur, Splashpad et Pentagliss) - évacuation des bassins 15mn avant la fermeture - jusqu'au 31 août.**

Reprise de l'aquagym et mise en place d'un stage d'apprentissage et de perfectionnement pour les plus jeunes

Les maîtres-nageurs proposeront durant la période estivale deux activités :

- Un mini-stage d'apprentissage et de perfectionnement d'une semaine pour les 6-11 ans pour l'apprentissage de la natation (1 session par jour du lundi au vendredi, de 11h à 12h – 45€ la semaine incluant le billet d'entrée) / Inscription obligatoire à partir du 14 juin auprès du secrétariat de la piscine ;
- Des cours d'aquagym tous publics pour les plus de 18 ans (les lundi, mercredi et vendredi, de 12h à 12h45) / Aucune inscription préalable, rendez-vous directement au centre aquatique le jour de la séance choisie.

Des consignes à respecter impérativement

De l'accès à la piscine aux bassins, voici les règles qui seront à respecter :

- Entrée : une file d'attente sera organisée en respectant les règles de distanciation d'un mètre entre chaque usager, et ce du parvis à l'arrivée à la borne d'accueil. Un distributeur de gel hydroalcoolique sera à disposition dès l'entrée dans le hall de la piscine. Ce dernier sera séparé en deux afin de permettre l'entrée et la sortie du bâtiment sans se croiser.
- **Le port du masque sera obligatoire jusqu'à l'arrivée aux douches.**
- Cabines de déshabillage : l'ensemble des vestiaires collectifs sera fermé au public (à l'exception des personnes à mobilité réduite). Seules les cabines seront à disposition des usagers. Il est donc fortement conseillé de venir en tenue de bain sous ses affaires de jour, afin de limiter au maximum l'attente.
- Douches : les deux espaces de douche se verront séparés, l'un pour l'accès au bassin et le second pour la sortie uniquement. Les douches seront donc communes aux hommes, aux femmes et aux enfants. **Il est à noter qu'une douche complète savonnée est obligatoire avant tout accès aux bassins.**
- Plage : les règles de distanciation sociale et le maintien de la propreté des espaces seront obligatoires et surveillés.
- Sanitaires : ils seront régulièrement nettoyés, et du matériel de désinfection sera proposé aux usagers.
- Pentagliss : une désinfection des mains sera obligatoire avant tout accès à l'équipement. Son accès sera également régulé.

À noter : l'utilisateur devra se munir de l'ensemble de son matériel de nage (maillot de bain obligatoire - « Article 4 du Règlement intérieur de la piscine : les shorts, les caleçons de bain, les tenues de plongée et toutes autres combinaisons ne sont pas autorisés. » ; bonnet de bain conseillé ; serviette...) sous peine de ne pouvoir accéder à la structure. Aucun prêt ou vente ne sera possible.

Un marquage au sol et une signalétique viendront rappeler et appuyer les différentes consignes. La courtoisie et le respect entre usagers et avec les professionnels de la structure sera de mise, sous peine de ne pouvoir accéder à la piscine ou d'en être exclu.

L'ensemble de ces mesures est de nature à s'adapter aux consignes nationales.

La salle de cardio-training et de musculation fonctionnant quant à elle en libre-service, et au regard des mesures sanitaires en vigueur, ne sera pas rouverte.

Pour plus de renseignements : 03 85 23 99 11 / accueil-piscine@ccbresseetsaone.fr / Pages Facebook « @piscinearchipel » et « @ccbresseetsaone »

Renseignements complémentaires journalistes

Communauté de communes Bresse et Saône

Julien CORSAN, chargé de communication

03 85 36 80 64 – jcorsan@ccbresseetsaone.fr